|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Culture et citoyenneté québécoise | | | **Année du secondaire : 4e secondaire** |
| **TITRE DE LA SAE :**  Le consentement sexuel et la loi | | | **Durée :** 3 heures |
| **Type de SAE :**  🗹 Disciplinaire  🞏 Interdisciplinaire |
| **Compétences développées :** C1 (Étudier des réalités culturelles) et C2 (Réfléchir sur des questions éthiques)  **Compétences évaluées :** C1 (Étudier des réalités culturelles) et C2 (Réfléchir sur des questions éthiques). *Les grilles d’évaluation avec les composantes à évaluer mises en gras sont annexées à ce document (Annexe A). Ces grilles sont fournies à titre indicatif seulement et peuvent être modifiées selon les besoins.*  **Dynamique entre les compétences :** Les élèves seront amenés à étudier des réalités culturelles (acceptabilité sociale et légalité des relations amoureuses et sexuelles chez les jeunes), donc des éléments de la C1, tout en posant un regard réflexif éthique (C2) sur les enjeux que ces réalités soulèvent. | | | |
| **Thème principal :** Justice et droit (4e secondaire, programme CCQ, p. 41)  **Thème(s) secondaire(s) :** Relation et bienveillance et notions d’éducation à la sexualité au secondaire | | | **Repères principaux :**   * La loi sur le consentement sexuel * L’intersectionnalité |
| **Intention pédagogique de la SAE :** Cette SAE vise à explorer avec les élèves la notion du consentement sexuel (incluant les questions du partage d’images intimes), ses composantes législatives tant pour les personnes mineures que pour les adultes, et les enjeux éthiques qu’elle soulève.  Remarque : Bien que le volet préventif des agressions sexuelles soit traité, il est important de noter qu'il ne s'agit pas d'une initiative de prévention à proprement parler. L'objectif principal de la SAE est de permettre aux élèves d'analyser les particularités et les fondements de notre législation en lien avec le consentement afin qu’ils puissent en faire une analyse éthique et sociale. | | | |
| **Résumé de la SAE :** Dans un premier temps, on présente aux élèves la théorie concernant le consentement sexuel et la loi, puis on leur soumet des mises en situation afin de tester leur capacité à identifier tant l’aspect légal que l’acceptabilité sociale des situations qui peuvent survenir. Par la suite, deux questions éthiques leur sont soumises, suivies d’une activité sur l’intersectionnalité des oppressions en ce qui a trait au consentement.  **Stratégies pédagogiques utilisées :** Enseignement magistral; analyse de mises en situation;réflexions écrites en équipe. | | | |
| **IMPORTANT [bonnes pratiques] :**  Parler de sujets délicats en grand groupe peut présenter des défis. Il est recommandé de suivre certaines bonnes pratiques pour créer un environnement sûr, inclusif et respectueux. Il importe de :   * S’assurer d'avoir préalablement discuté avec l’équipe-école de la démarche à suivre en cas de dévoilement d'une agression sexuelle en classe. * Mentionner clairement aux élèves qu'en aucun cas il ne sera obligatoire de partager des détails de sa vie privée. Gardons à l'esprit qu'il est possible que certains élèves aient subi une ou des agressions sexuelles. * Présenter les organismes de la région en soutien aux victimes d’agressions sexuelles afin que les élèves sachent où chercher de l'aide en cas de besoin. **Voir dans le document d’informations et de ressources à distribuer aux élèves.** * Afin de mieux s’outiller AVANT de débuter cette SAÉ avec les élèves, nous vous recommandons de visionner ces vidéos destinées au corps enseignant : * Vidéos de vulgarisation d’Éducaloi sur le droit en classe [Le consentement sexuel + Agir en ligne](https://www.educationjuridique.ca/fr/activites/videos-pour-les-enseignants/) * Vidéo du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) [Le sextage chez les jeunes](https://www.youtube.com/watch?v=e127Hp9_ADU&t=12s) | | | |
| **Matériel requis et organisation physique :**   * TNI pour projeter la présentation PowerPoint (PPT) * Présentation PPT (voir document PPT à part) * Fiches pour l’activité « L’amour n’a pas d’âge ? (voir document PDF à part, à imprimer : quantité selon le nombre d’équipes.[[1]](#footnote-1)) * Doc d’informations et de ressources à distribuer (voir document PDF à part, à imprimer : un par élève) * Fiches pour les activités d’intégration (voir document PDF à part, à imprimer : quantité selon le nombre d’équipes) * Il est possible de placer les tables en îlots pour les activités en équipe. | | | |
| **DOMAINES GÉNÉRAUX DE FORMATION** | | | | |
| Domaines généraux de formation | Axes de développement | | | |
| * Vivre-ensemble et citoyenneté * Santé et bien-être * Médias | Valorisation des règles de vie en société et des institutions démocratiques  Conscience de soi et de ses besoins fondamentaux  Connaissance des conséquences de ses choix personnels sur sa santé et son bien-être  Conscience des conséquences de choix collectifs sur le bien-être des individus  Constat de la place et de l’influence des médias dans sa vie quotidienne et dans la société  Appréciation des représentations médiatiques de la réalité  Connaissance et respect des droits et responsabilités individuels et collectifs relativement aux médias | | | |
| **COMPÉTENCES TRANSVERSALES** | | | | |
| **Cochez celle(s) qui fera(ont) l’objet d’un apprentissage explicite**  🗹 Exploiter l’information  🗹 Résoudre des problèmes  🗹 Exercer son jugement critique  🞏 Mettre en œuvre sa pensée créatrice  🞏 Se donner des méthodes de travail efficace  🞏 Exploiter les technologies de l’information et de la communication (TIC)  🗹 Actualiser son potentiel  🗹 Coopérer  🞏 Communiquer de façon appropriée | | | | |
| **COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES** **Éléments ciblés dans la progression des apprentissages (PDA)** | | | | |
| **Étudier des réalités culturelles (C1)**  Évaluée à l’aide de la grille de correction (Annexe A) | | **Réfléchir sur des questions éthiques (C2)**  Évaluée l’aide de la grille de correction (Annexe A) | | |
| * Les élèves mobilisent des concepts clés tels que le consentement et la violence sexuelle de manière pertinente. * Les élèves comparent diverses significations en lien avec les concepts de consentement et de violence sexuelle * Les élèves exposent une compréhension enrichie de la réalité culturelle « Encadrement juridique de la vie amoureuse et sexuelle » (Programme, p. 41) | | * Les élèves identifient la dimension éthique d’une situation en mettant en évidence l'intersectionnalité des oppressions, en particulier en ce qui concerne le consentement. * Les élèves développent un point de vue en choisissant les repères les plus pertinents pour analyser les situations présentées. | | |

|  |
| --- |
| **CONTENU DE FORMATION** |
| **Étudier des réalités culturelles (C1) et Réfléchir sur des questions éthiques (C2)**  CONCEPTS PRINCIPAUX ET PARTICULIERS | |
| Justice et droit  Encadrement juridique de la vie amoureuse et sexuelle   * Consentement et violence sexuelle   Institutions juridiques et judiciaires   * Tribunaux et recours juridiques   Relation et bienveillance  Expériences intimes positives   * Violence dans les relations intimes * Relations égalitaires et respect de soi   Communication numérique   * Bienveillance et hostilité en ligne * Expression numérique de la sexualité   Notions d’éducation à la sexualité au secondaire   * Relations égalitaires : relations dans lesquelles les personnes ont les mêmes droits et responsabilités et reçoivent une reconnaissance équivalente. * Respect de soi : attitude de considération et d’attention à l’endroit de ses besoins, de ses valeurs et de ses ressentis. * Violence dans les relations intimes : tout comportement qui compromet l’intégrité physique, psychologique et sexuelle d’une personne dans le contexte d’une relation intime activité ou passée, occasionnelle ou de longue date, dans le monde concret ou l’espace virtuel. | |

|  |
| --- |
| **DÉROULEMENT DE LA SAE**  **PRÉPARATION – RÉALISATION – INTÉGRATION** |
| **PRÉPARATION**  **Durée : 0,5h** |
| **Support visuel : PPT** |
| * + **Amorce** : discussion de groupe :   **Diapos 1 et 2 :** Définir ce qu’est le consentement en grand groupe. Donner des exemples : consentir au don d’organe, consentir lorsque l’on signe un contrat…   * + **Cours magistral** :   Présenter la suite du PPT.[[2]](#footnote-2)  **Diapos 3 :** La définition légale du consentement sexuel :  Le consentement à des attouchements sexuels, c’est donner clairement son accord à une activité sexuelle par des paroles ou des gestes. Selon cette définition, si une personne garde le silence ou ne fait rien, elle ne donne pas son accord à une activité sexuelle.  Une personne peut donner son consentement et changer d’idée. À partir de ce moment, c’est comme si la personne annulait son consentement.  **Diapo 5 :** Noter que lorsqu’on parle d’une personne intoxiquée, ce peut être par l’alcool ou la drogue.  **Diapo 7 :** Le consentement :  DOIT ÊTRE CLAIR  Le consentement est important dans les relations sexuelles, car lorsqu’il n’est pas réellement présent, il y a des conséquences psychologiques importantes.  Pour donner son consentement, une personne peut dire qu’elle est d’accord avec les gestes de son partenaire. Elle peut aussi montrer son accord par des paroles, des gestes ou une attitude, comme un sourire.  Le silence: une personne qui garde le silence ou ne fait rien ne donne pas son accord à un geste sexuel.  L’absence de résistance : une personne n’a pas besoin de résister physiquement pour montrer qu’elle n’est pas d’accord.  LIBRE ET SANS CONTRAINTES  Lorsque l’un des partenaires se sent obligé d’accepter, à cause de menaces ou chantage, le consentement n’est pas valide  Lorsqu’une personne accepte une activité sexuelle parce qu’on la force physiquement ou qu’on menace de lui faire mal, le consentement n’est pas valide.  ÉCLAIRÉ ET ENTHOUSIASTE  Lorsque l’un des partenaires accepte sans être au courant de certains risques importants (exemple : le partenaire être séropositif) le consentement n’est pas valide car il n’est pas éclairé.  Une personne inconsciente ne peut pas donner son consentement.  PEUT ÊTRE RETIRÉ À TOUT MOMENT  **Diapo 8 :** Il s’agit de deux affiches d’une campagne de sensibilisation contre les violences sexuelles. Demander aux élèves que signifie la bouteille avec le mot *consentement* répété de manière graduée, et de plus en plus pâle, à côté de celle-ci. Réponse : il s’agit de souligner que lorsque nous sommes sous l’effet de l’alcool (ou de drogues), il ne peut y avoir de consentement.  **Activité facultative** :Ces deux affiches font partie d’un projet du cégep de Sherbrooke. On retrouve plusieurs créations d’affiches d’étudiantes et d’étudiants, dont 13 portent sur le consentement, sur le site du projet : <https://elixir.qc.ca/sois-pro/wp-content/uploads/2020/06/ni-viande-ni-objet.pdf>. Il est possible de proposer aux élèves de prendre connaissance de ces affiches, d’en discuter et même de voter pour celles qu’ils et elles préfèrent, voire de proposer d’en afficher dans la classe ou dans l’école. *Attention : les affiches qui portent sur les thèmes de l’objectivation, d’hypersexualisation, de pornographie et de cyberharcèlement ne sont pas toutes acceptables pour une classe de 5e secondaire. Voilà pourquoi il est plutôt recommandé d’uniquement présenter celles qui portent sur le consentement.*  **Diapo 10 :** Écarts d’âge :  Quand l’écart d’âge n’est pas permis, le partenaire le plus âgé risque d’être accusé…   * même si le plus jeune partenaire dit oui * même si les parents des partenaires sont d’accord avec la relation   CHEZ LES MINEURS LE CONSENTEMENT N’EST PAS VALIDE, MÊME SI LE MINEUR DIT OUI, DANS CERTAINES SITUATIONS :   * Lorsque la différence d’âge n’est pas respectée. * Lorsqu’il y a un rapport de pouvoir ou d’autorité   **Diapo 11 :** Le rapport de force :  Exemple:   * L’adolescent peut être en situation de dépendance si l’autre partenaire l’héberge alors qu’il n’a pas d’autre endroit où aller. * Un enseignant, un entraîneur sportif ou un mentor peut être en position d’autorité ou de confiance[[3]](#footnote-3) envers un adolescent.   Pour conclure que le consentement n’était pas valide, un juge évalue chaque situation au cas par cas. Ce n’est pas le rôle ou le poste occupé par le partenaire qui est important, c’est le déséquilibre qu’il y a dans la relation.  Diapo 12 : introduction au sous-thème du partage des images intimes[[4]](#footnote-4)  Diapo 13 : Vrai ou faux[[5]](#footnote-5) :   * + Informations sur les images intimes :   Une image intime: ça peut être… (Les élèves appellent parfois ces images des « nudes »)  -Une image à connotation sexuelle où on y voit principalement les parties génitales, les seins ou les fesses.  -Une image où on y voit une personne dans une activité sexuelle explicite, qui inclut souvent de la nudité. L’activité sexuelle explicite, c’est plus qu’un baiser ou une caresse.  -Une image intime, c'est parfois quand une personne envoie une photo ou une vidéo d'elle-même. Ça peut aussi être quelqu’un d’autre qui l’a prise avec son consentement. D'autres fois, les images sont prises à l'insu de l'autre personne. Par exemple, dans les vestiaires après le cours d'éducation physique.  - Trois questions posées aux jeunes – réponses :  1- FAUX. Il est possible de faire des démarches afin de retirer les images d’Internet, mais il est impossible de s’assurer à 100% que celles-ci soient retrouvées et retirées. Pour plus d’informations, référez-vous au site Internet du Centre canadien de la protection de l'enfance: AIDEZMOISVP.CA (voir document d’informations et de ressources)  2- FAUX. Au Québec, 12,8% des adolescents (1er à 5e secondaire) ont déjà reçu au moins une fois des demandes d’envoi de photos/vidéos à caractère sexuel. De ce nombre, 22,6% des jeunes ont accepté d’envoyer des photos/vidéos (Beaumont et coll. (2018)). (Cette statistique date tout de même de 6 ans!)  3- VRAI. En vertu de ses obligations légales, l’intervenant peut confisquer l’appareil d’un élève afin d’assurer l’intégrité physique et psychologique d’un étudiant et assurer un climat exempt d’intimidation et de violence dans l’école.  **Diapo 14 :** Toujours concernant le consentement du partage d’images intimes[[6]](#footnote-6) :  Il importe de s’assurer que les élèves comprennent bien le concept de consentement (et donc, le terme non-consensuel). Pour savoir si une personne consent à ce que l'on envoie une image intime de lui ou d'elle, il faut lui demander d'abord. Le consentement doit être ''libre et éclairé''; c’est-à-dire que la personne ne doit pas accepter sous la menace ni parce qu'elle s'y sent obligée.  On entend souvent parler de la notion de consentement dans le contexte d'activités sexuelles (consentement sexuel). Cependant, le consentement est une notion juridique beaucoup plus large. Par exemple, le crime « Partage non-consensuel d'images intimes » fait référence au consentement par rapport au partage de l'image intime, et non la prise de celle-ci. On dit souvent que le consentement doit être « libre et éclairé » pour être valide. Voici une définition du consentement : « Accord donné par une personne à une proposition. », ainsi que du consentement libre et éclairé : « Consentement donné sans contrainte et en toute connaissance de cause. »  Une personne qui partage des images intimes d’une personne de moins de 18 ans pourrait être accusée de deux crimes : partage non-consensuel d’images intimes et distribution de pornographie juvénile (si la personne sur l’image a moins de 18 ans).  Informations complémentaires : L’élève qui prend une photo intime de lui-même ou d'elle-même et qui l’envoie à d’autres ne sera généralement pas accusé de distribution de pornographie juvénile. Les policiers vont généralement la considérer comme une victime.  **Diapo 15 :** Ressources sur le partage d’images intimes  Visionner en classe la courte vidéo explicative des services de Aidez-moi SVP.ca : <https://needhelpnow.ca/fr/#getting-help> (Le lien est inséré sur l’image en haut à gauche de la diapo 15)  Il est recommandé de présenter rapidement les ressources afin d’outiller les élèves dans le besoin. Un document a donc été créé spécifiquement pour cela (ANNEXE A). Le distribuer dès la fin du premier cours est une bonne idée. INDIQUER AUX ÉLÈVES QUE SON CONTENU LEUR SERVIRA AU PROCHAIN COURS. |
| **RÉALISATION**  **Durée : 1h** |
| **Support visuel :** Plan cartésien tracé au tableau |
| Consigne générale pour la phase de réalisation :  Après avoir connaissance des limites légales encadrant les relations amoureuses à l’adolescence, exercez-vous à reconnaître les éléments légaux et illégaux pouvant se retrouver dans certaines relations amoureuses. Pour ce faire, rappelez-vous des notions suivantes : le consentement libre et éclairé ainsi que les règles entourant l’âge et la nature des relations amoureuses impliquant une personne mineure.   * + **Activité : « L’Amour n’a pas d’âge »**   Cette activité est composée de 8 mises en situation (voir ANNEXE B).  Recommandation : mettre les élèves en équipe (soit 8 ou 16 équipes) et distribuer à chaque équipe une mise en situation.  Rappeler également aux élèves que la feuille de ressources distribuée au cours précédant pourra leur servir.  Dans un premier temps, chaque équipe :   1. Détermine si la situation présentée est légale ou illégale, et justifie la réponse 2. Détermine si elle est socialement acceptable ou inacceptable 3. Place la lettre correspondante à la mise en situation dans un des 4 quadrants du plan cartésien placé au verso de la fiche.   Dans un deuxième temps, animer une plénière : tracer l’équivalent du plan cartésien de l’activité au tableau et, au fur et à mesure que les équipes présentent leurs conclusions, noter la lettre de chaque mise en situation dans le plan.   1. Chaque équipe présente sa mise en situation, sa réponse quant à la légalité ou illégalité, et la place de la lettre dans le plan cartésien. 2. Le reste de la classe peut poser des questions et soulever des questions par rapport à l’analyse faite par chaque équipe.   Un corrigé vous est proposé en ANNEXE C. |
| **INTÉGRATION**  **Durée : 1,5h** |
| **Support visuel :** Plan cartésien tracé au tableau; projection de la roue sur l’intersectionnalité |
| * + **Questions et rédaction : analyse du plan cartésien et réflexion sur la légalité vs le caractère sain d’une relation amoureuse**   Distribuer la fiche intitulée *Activité d’écriture (*ANNEXE D*)*. Les élèves (recommandation : en équipes de deux) répondent aux deux questions suivantes :   1. Observez le plan cartésien sur lequel sont placées les lettres de toutes les mises en situation de l’activité « L’Amour n’a pas d’âge ». Quels constats pouvez-vous faire quant au rapport entre les lois et l’acceptabilité sociale ?  |  | | --- | | « Une relation saine est une relation dans laquelle les deux personnes se respectent, se sentent libres d’être elles-mêmes, peuvent communiquer facilement et abondamment, se font confiance, s'impliquent dans la relation. » - Gouvernement du Québec  « Le consentement vise à créer un espace favorable à des relations sexuelles sans danger. » - ONU, 2019 |  1. Après avoir lu les deux citations ci-dessus, répondez à cette question : les lois encadrant le consentement et les relations amoureuses chez les adolescents garantissent-elles le caractère sain d’une relation amoureuse ? Pourquoi ?   LES RÉPONSES PEUVENT VARIER; UTILISER LES GRILLES D’ÉVALUATION (Annexe A) AFIN D’ÉVALUER LA QUALITÉ DES RÉPONSES DES ÉLÈVES.   * + **Activité : l’intersectionnalité**   Animer maintenant une discussion avec les élèves sur la manière dont on visualise spontanément les personnages dans des mises en situation telles que celles de « L’Amour n’a pas d’âge ». En effet, selon les milieux, on imagine souvent les personnages comme étant blancs, sans handicap, cis, appartenant au groupe culturel majoritaire, etc[[7]](#footnote-7). Il est donc plus difficile de prendre en considération des oppressions qui viennent complexifier les situations des personnes selon les intersections où elles se retrouvent.   * + Poser donc les questions suivantes, en grand groupe :  1. « Comment visualisiez-vous les personnages des mises en situation de l’activité « L’Amour n’a pas d’âge » ? » Noter au tableau les caractéristiques nommées par les élèves. 2. Projeter la roue de l’intersectionnalité (image ci-dessous). « Regardez les facteurs suivants, dans la roue sur l’intersectionnalité[[8]](#footnote-8), qui peuvent rendre plus complexes certaines situations. En quoi pensez-vous que certaines caractéristiques pourraient changer la complexité des mises en situation ? »   Pistes de réponses : Si une des personnes est trans, elle est plus à risque de se faire agresser. Si elle maîtrise mal la langue parlée par le partenaire et dans le milieu, elle pourra avoir des difficultés à se faire comprendre, à saisir certains messages, voire à se défendre. Si elle est en situation de handicap, elle se trouve en position de vulnérabilité. Etc.  **Une image contenant texte, cercle, capture d’écran  Description générée automatiquement**   1. Proposer ensuite la lecture de cet article au sujet du livre *Le privilège de dénoncer* de Kharoll-Ann Souffrant : <https://www.lapresse.ca/contexte/2022-11-13/essai/les-angles-morts-du-mouvement-metoo.php>. Poser les questions suivantes par écrit (ce peut être un devoir d’équipe – voir Annexe X):    * 1. Que veut dire Mme Souffrant par « les femmes noires sont doublement invisibilisées » ?   *Piste de réponse :* on ne reconnaît pas qu’elles ont initié le mouvement #metoo ET on invalide souvent leurs témoignages   * + 1. Toujours selon Mme Souffrant, que craignent aussi les femmes noires si elles dénoncent un agresseur noir ?   *Piste de réponse :* elles craignent que leurs communautés soient davantage stigmatisées, ce qui arrive trop souvent - même si les agressions sexuelles se produisent dans toutes les communautés, incluant évidemment les milieux blancs.   1. Conclusion : il est donc important de se rappeler qu’il existe des discriminations qui s’ajoutent à la complexité des questions de consentement.    * **Conclusion de la SAÉ**:      1. Pour conclure, il est toujours intéressant de terminer par cette question : « Qu’avez-vous le plus retenu de cette série d’activité sur le consentement et la loi ? Cela donne des indications intéressantes sur l’impact d’une intervention pédagogique sur les élèves.      2. Il est important de rappeler qu’un document d’informations et de ressources leur a été fourni. |
| **Réinvestissement possible :**  Les SAÉ suivantes, toutes créées par le Collectif Ensemble pour une éducation citoyenne, permettent d’approfondir certaines questions :   * 1. Tissé-serré : Mode, Environnement et Éthique, 4e secondaire : on y aborde notamment les enjeux des algorithmes en ligne   2. La romance au temps du numérique, 5e secondaire : on y réfléchit à ce qui influence les jeunes lors des rencontres amoureuses sur les réseaux sociaux   3. Est-ce que tu « mèmes », 5e secondaire : on y questionne la place de la sexualité globale dans la vie présente et future des jeunes   4. Inégalités et rapports de pouvoir, 5e secondaire : on y développe davantage la question de l’intersectionnalité) |

|  |
| --- |
| **Bibliographie** |

Éducaloi

* [Le consentement sexuel](https://educaloi.qc.ca/capsules/le-consentement-sexuel/)
* [Le consentement sexuel des adolescents](https://educaloi.qc.ca/capsules/consentement-sexuel-adolescents/)
* [Le droit en classe, vidéos pour les enseignants](https://www.educationjuridique.ca/fr/activites/videos-pour-les-enseignants/)  (courte vidéo)
* [Consentement sexuel : Et si je change d’avis](https://educaloi.qc.ca/publications/consentement-sexuel-et-si-je-change-davis/) (courte vidéo)
* [Consentement, as-tu l’âge?](https://educaloi.qc.ca/wp-content/uploads/infographie_consentement_sexuel.pdf) (Infographie que l’on retrouve dans le PPT et dans le document à distribuer)
* [Le partage d’images intimes](https://www.educaloi.qc.ca/capsules/partager-des-images-intimes-un-crime) (article et vidéo)

Autres références

* [Campagne de sensibilisation du Collectif social](https://lecollectifsocial.ca/boite-a-projets/lutte-contre-les-violences-sexuelles/campagnes-de-prevention/)
* [Campagne de sensibilisation Sexto](https://pasobligedetoutpartager.info/)
* Code criminel, art. 162,1, 163.1
* [Qu’est-ce que le sextage](https://jeunessejecoute.ca/information/quest-ce-que-le-sextage/) - Jeunesse J’écoute
* REID, H., Dictionnaire de droit québécois et canadien, « Consentement », p.135-136
* [Le sextage chez les jeunes](https://www.youtube.com/watch?v=e127Hp9_ADU&t=12s) - Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP)
* [Le projet SEXTO](https://pasobligedetoutpartager.info/)
* [SEXTO: une méthode d’intervention pour contrer le sextage chez les jeunes](https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/methode-sexto)

1. À noter que s’il est décidé que les élèves travailleront TOUTES les mises en situation en équipe ou en grand groupe, il importe de ne pas imprimer le document tel quel, car il est conçu pour que chaque équipe ne reçoive qu’une mise en situation. [↑](#footnote-ref-1)
2. Source principale des informations donnes dans ce PPT : Éducaloi – Le consentement sexuel - <https://educaloi.qc.ca/capsules/le-consentement-sexuel/> et Éducaloi – Le consentement sexuel des adolescents <https://educaloi.qc.ca/capsules/consentement-sexuel-adolescents/> [↑](#footnote-ref-2)
3. Parfois, la relation d’autorité est ténue – par exemple, avec un prof de piano. Par contre, dans ce genre de contexte, on est dans une relation de confiance et il peut donc y avoir abus de confiance – il n’y a donc pas de consentement. [↑](#footnote-ref-3)
4. Source : Campagne de sensibilisation du Collectif social: <https://lecollectifsocial.ca/boite-a-projets/lutte-contre-les-violences-sexuelles/campagnes-de-prevention/> [↑](#footnote-ref-4)
5. Source : Campagne de sensibilisation PAS OBLIGÉ DE TOUT PARTAGER: <https://pasobligedetoutpartager.info/> [↑](#footnote-ref-5)
6. Article d’Éducaloi (incluant une courte vidéo) sur le sujet : <https://www.educaloi.qc.ca/capsules/partager-des-images-intimes-un-crime>

   Sources :

   Code criminel, art. 162,1, 163.1

   REID, H., Dictionnaire de droit québécois et canadien, « Consentement », p.135-136 [↑](#footnote-ref-6)
7. Puisque certains personnages des mises en situation de « L’Amour n’a pas d’âge » sont homosexuels, cet « angle mort » intersectionnel n’existe pas dans cette activité. [↑](#footnote-ref-7)
8. Adapté de Duckworth (2020) et de la traduction de l’organisme Le Dispensaire (s. d.) par l'Observatoire sur la réussite en enseignement supérieur. [↑](#footnote-ref-8)